

Communiqué de Presse

“Un document sans précédent : Réalité des victimes d'accidents vaccinaux”

Collectifs Vaccins-Liberté et EPVL - 20/12/2017

Les Collectifs Vaccins-Liberté et Ensemble pour une Vaccination Libre ont envoyé une lettre ouverte au Conseil constitutionnel et au Parlement français sur la “Réalité des victimes d'accidents vaccinaux” : un document de 20 pages (disponible ici : www.revahb.fr et www.epvl.eu/dossier-conseil-constitutionnel/)

Les victimes d'accidents vaccinaux dérangent. Les autorités ne veulent pas les reconnaître ni même les voir.

Ces personnes sont souvent faibles, isolées et démunies. La pharmacovigilance - système de suivi des effets des médicaments ou des vaccins - est structurellement défaillante. Les considérables conflits d'intérêt dans le secteur de la santé freinent l'émergence des faits défavorables à la politique officielle et aux profits financiers. Aucun registre spécifique n'est disponible en France contrairement à d'autres pays comme les Etats-Unis.

La lettre précise qu'il ne s'agit pas d'un débat pour ou contre les vaccins. Il s'agit de renoncer à une obligation vaccinale étendue et systématisée, et de privilégier plutôt une médecine scientifique, indépendante et bienveillante, attentive au présent à la spécificité de chaque personne.

Le document liste des victimes réelles de divers vaccins. Il fournit notamment la liste de 294 victimes du vaccin contre l'hépatite B et il indique : “ Il aurait fallu 8 pages supplémentaires pour noter les autres victimes recensées (...)”.

Le document livre 13 griefs d'anti-constitutionnalité relatifs à l'article 49 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 qui rend 11 vaccins obligatoires. La critique porte sur le fond mais aussi sur le processus législatif, forcé par le Gouvernement.

Les rapports parlementaires passent sous silence la notion même de victimes. Les Parlementaires ont été sous-informés et ont donc voté sans savoir : c'est un viol de la démocratie à l'image de l'acte d'autorité sur les corps que représentera l'obligation de 11 vaccins, dont celui contre l'hépatite B, pour 800 000 nouveau-nés par an, selon un calendrier vaccinal systématique et aveugle.

Ces Collectifs en appellent aux Sages du Conseil constitutionnel pour censurer cet article de loi.

Contacts : collectif.vaccins-liberte(at)laposte.net et contact(at)epvl.eu